

LES DAMNÉS DE LA SERRE

TRAVAILLEURS SAISONNIERS DANS L'AGRICULTURE

PHOTOGRAPHIES DE YOHANNE LAMOULERE

Exposition du 16 février au 25 mai 2008



EXPOSITION 16 février 2008 - 25 mai 2008



LES DAMNÉS DE LA SERRE
TRAVAILLEURS SAISONNIERS
DANS L'AGRICULTURE
PHOTOGRAPHIES DE YOHANNE LAMOULERE



Dossier pédagogique



centre du
patrimoine
arménien

Exposition organisée par le Centre du Patrimoine Arménien

14 rue Louis Gallet - 26000 Valence

contact Thaïs MATHIEU – 04 75 80 13 03

mail laurence.vezirian@patrimoinearmenien.org

LES DAMNÉS DE LA SERRE TRAVAILLEURS SAISONNIERS DANS L'AGRICULTURE



Ils sont près de 4 000 dans les Bouches-du-Rhône et environ 80 000 dans la région d'Almeria (Andalousie). Venus chaque année du Maghreb, d'Afrique ou d'Europe de l'Est, les saisonniers étrangers irriguent en main d'oeuvre les zones spécialisées en production de fruits et légumes. Munis d'un contrat ... ou de leur seule force de travail, sur leurs bras repose la survie du complexe agro-industriel du sud de l'Europe.

Avec l'exposition *Les Damnés de la serre*, aboutissement d'une enquête de plus de trois ans entre la France, le Maroc et l'Espagne, la photographe Yohanne Lamoulère nous entraîne à la rencontre de ces travailleurs invisibles, ces hommes et ces femmes dont le consommateur ignore bien souvent tout. Du Rif marocain à Berre-l'Étang, à Saint-Martin-de-Crau, à El Ejido ou Huelva, elle révèle un monde rejeté aux marges de la société ; elle rend compte de l'indignité du quotidien de ces ouvriers, que masque l'apparence irréprochable des légumes présentés sur nos marchés ; à travers leur histoire elle fait émerger la face cachée d'un système de production prospère, qui maintient ces saisonniers dans la précarité.

Quatre étapes, quatre zones géographiques distinctes, du lieu de travail au point d'origine des migrants en passant par les zones de transit. Portrait des travailleurs, de leurs familles, photographies de leurs logements, leur environnement, des exploitations agricoles.

Cartes et définitions assistent élèves et enseignants dans ce voyage à rebours, invitation à se pencher sur la « traçabilité » du travailleur.

Installée à Marseille, **Yohanne Lamoulère** est diplômée de l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles et fait partie du collectif Transit. Photographe documentariste, engagée dans le champ social, elle a orienté son travail vers une photographie d'auteur réaliste et sans fioriture, refusant l'égoïsme esthétisant en vogue.

Les photographies de Yohanne Lamoulère sont visibles sur www.picturetank.com

Pour une approche pédagogique

Les questions jointes aux textes de l'exposition dans ce dossier sont des suggestions de pistes de réflexion et de discussion avec les élèves, indépendamment des niveaux.

Un questionnaire correspondant au niveau concerné sera fourni sur demande aux professeurs et accompagnateurs.

De la 6^e à la Tle, pour les formations générales, techniques ou professionnelles, cette exposition se prête à différentes approches en lien avec les programmes.

✘ **Géographie** : phénomènes migratoires, connaissance des industries, agriculture, le Maghreb, l'Espagne, diversité et disparités dans le monde

✘ **Histoire** : colonisation et décolonisation, histoire des migrations, le monde contemporain, la construction de l'Union européenne

✘ **Education civique** : libertés, dont liberté de circulation, Droits de l'Homme, racisme et xénophobie

Définition

DAMNÉ, ÉE [dane] **adj.** et **n.** – Xe ; de damner ■ **1 (Attribut ou apr. le nom)** Condamné aux peines de l'enfer. — LOC. FAM. *Être l'âme damné de quelqu'un*, lui être dévoué jusqu'à encourir la damnation pour lui. — **n. (1160)** *Les damnés.* ➤ **réprouvé.** *Le supplice des damnés.* ➤ **dam, 1 feu ; enfer.** *Souffrir comme un damné*, d'une manière abominable. FIG. *Debout, les damnés de la terre !* les exclus de la société (paroles de l'Internationale).
Source le Petit Robert de la langue française

Questions

Les photographies sont le point de départ du travail avec les élèves.

Que voit-on, pourquoi la photographe a-t-elle choisi ce sujet ?

Pourquoi a-t-elle choisi ce titre ?

Comment a-t-elle procédé ? est-ce facile de photographier les travailleurs ?

Pourquoi la photographe est-elle allée en Espagne et au Maroc ?

Les chemins de la migration au Centre du Patrimoine Arménien

Établissement précurseur en Europe, le Centre du Patrimoine Arménien s'inscrit dans le réseau des lieux consacrés à l'histoire de l'immigration, en étant le premier à valoriser plus particulièrement le parcours d'une communauté. Ainsi, depuis une exposition permanente consacrée aux Arméniens de Valence, le Centre explore au fil de ses saisons les questions relatives aux diasporas, à l'exil, aux réfugiés, à l'intégration, l'apatridie ou la diversité culturelle, et n'a de cesse d'interroger le fait migratoire : pourquoi partir et pour aller où ? que représente l'émigration ? comment vivre et se construire dans le pays d'accueil ?

Après *Une autre musique* en 2006, traitant des camps de réfugiés palestiniens au Liban et *Se reconstruire en exil* en 2007, sur l'arrivée des Arméniens en France, l'exposition **Les Damnés de la serre** explore les enjeux et les chemins contemporains de la migration, à travers l'exemple méconnu des travailleurs saisonniers dans l'agriculture française.

Travailleurs immigrés en France : du passeport Nansen au contrat OMI

Au début du XX^e siècle, l'hémorragie humaine de la Première Guerre mondiale et l'industrialisation de la France font émerger un grand besoin de main d'œuvre : c'est ce qui permet la venue massive de réfugiés via le Bureau international du travail de la Société des Nations, ou la création du passeport Nansen qui devient le symbole de l'arrivée en France des Arméniens apatrides. À partir de 1924, la Société générale d'immigration (SGI), organisme patronal soutenu par l'État, va transplanter des centaines de milliers de Polonais, ainsi que des Italiens, recrutés directement dans leur pays pour travailler là où le manque de bras est le plus criant.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'accueil des personnes étrangères se réorganise. L'Office national d'immigration est créé en 1945 pour gérer et réglementer la venue des immigrés (il devient l'Office des migrations internationales en 1988). En 1974, la France met officiellement un terme à l'immigration de travail, tout en maintenant, via des accords bilatéraux, la possibilité pour des travailleurs saisonniers de venir travailler quelques mois en France – principalement dans le domaine agricole. Ces contrats n'ouvrent pas aux travailleurs la possibilité d'une installation, ni ce partant d'une intégration en France. L'expression « OMI » devient alors l'expression consacrée qui désigne ces travailleurs saisonniers étrangers, alors que l'Office des migrations internationales disparaît en 2005 pour faire place à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM).

Définitions

IMMIGRE Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers.

Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs).

La qualité d'immigré est permanente : **un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition**. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. En mars 1999, 4 310 000 immigrés résidaient en France métropolitaine, soit 7,4 % de la population, proportion constante depuis 1975.

source **INSEE**

Nationalité	Lieu de naissance		Ensemble
	En France	À l'étranger	
Ensemble	52 650	5 870	58 520
soit : Français de naissance	51 340	1 560	52 900
Français par acquisition	800	1 560	2 360
Étrangers	510	2 750	3 260
	Immigrés	4 310	

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

ETRANGER Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Remarque

À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

source **INSEE**

Le « Gourbi de Berre » est, depuis trente ans, un bidonville rural où loge à l'année une soixantaine d'ouvriers agricoles marocains, tous sous contrats OMI (Office des Migrations Internationales), sans-papiers ou retraités. Ce campement de fortune est situé au milieu des serres. Les images, prises en 2004, rendent compte des conditions dans lesquelles sont logés ces ouvriers dans les Bouches-du-Rhône.

Le contexte

Rendu possible par la proximité du pôle pétrochimique produisant du gaz à petit prix, et par la concentration des exploitations maraîchères, un système de production intensif s'est développé dans la plaine maraîchère de Berre-l'Étang, au nord de Marseille. La culture intensive des fruits et légumes, hors-sol et sous serre, intègre une haute dose de technologie, mais le ramassage, échappant à la mécanisation, implique le recours à une importante main d'œuvre saisonnière.

Un bidonville à la campagne

Lieu exceptionnel de concentration d'habitat précaire et insalubre, depuis 1973, le Gourbi de Berre n'était à l'origine qu'une parcelle en friche et un cabanon prêté à quelques ouvriers dans le besoin. Rapidement, ils sont rejoints par d'autres ouvriers agricoles sans logement ou sans emploi et forment au fil des ans le noyau du Gourbi de Berre.

Dénoncé par les associations depuis 1976, ce campement de fortune a perduré, résistant aux menaces d'expulsion et aux descentes de gendarmerie. Car employeurs et saisonniers en ont besoin.

En 2001, un incendie qui détruit sept cabanons attire l'attention des acteurs d'urgence : à partir de 2002, chercheurs et acteurs syndicaux ou associatifs -création du Collectif de défense des travailleurs étrangers saisonniers dans l'agriculture (CODETRAS)- se mobilisent pour négocier avec les collectivités locales et les pouvoirs publics. Si les employeurs, l'État et les collectivités se rejettent les responsabilités, tous sont d'accord pour faire disparaître ce « bidonville » qui donne une mauvaise image de la profession. Ainsi, dès juin 2003, les contrôles se multiplient, des sans-papiers sont arrêtés, mais les ouvriers en situation régulière sont maintenus dans les lieux, en attendant des solutions de relogement.

Aujourd'hui

Quinze ans après la première médiatisation du Gourbi, rien n'a changé. Parce qu'il fait honte, aux employeurs et aux pouvoirs publics, il est la cible d'un harcèlement permanent : opérations d'arrestations massive, menaces de destruction, surveillance par hélicoptère, procédures judiciaires, etc. Tandis que les employeurs n'ont jamais été poursuivis pour travail dissimulé ou non-respect des clauses de logement du contrat OMI, le propriétaire qui prêtait son terrain a été poursuivi pour infraction au code de l'urbanisme. En mars 2007, la sous-préfecture d'Istres a admis le principe du relogement des personnes en situation régulière, et au cas par cas des personnes présentes en situation irrégulière depuis plus de 15 ans. Le bidonville est déclaré périmètre d'insalubrité et doit être détruit.

Définitions

GOURBI n.m. -1841 ; mot arabe d'Algérie ■ 1 Habitation rudimentaire en Afrique du Nord. ➤ **cabane, hutte.** ■ 2 PAR EXT. MILIT. Abri de tranchée (➤ **cagna**). ■ 3 FAM. Habitation misérable et sale. ➤ **campuse, taudis.**

Source *Le Petit Robert de la langue française*

BIDONVILLE n.m. - avant 1950 - de *bidon* et *ville* ■ agglomération d'abris de fortune, de baraques sans hygiène où vit la population la plus misérable (souvent à la périphérie des grandes villes)

Source *Le Petit Robert de la langue française*

Questions

Qu'est-ce qu'un gourbi ?

Qu'est-ce qu'un bidonville ? où en trouve-t-on ?

Opposition ville/ zone rurale

Ces photos vous font-elles penser à d'autres situations, d'autres lieux, d'autres époques ?

Comment arrive-t-on à de telles situations ?

Pourquoi les travailleurs vivent-ils dans des bidonvilles ?

Quels sont les obstacles rencontrés par ces personnes pour habiter ailleurs, dans un logement ?

Pourquoi ne leur propose-t-on pas d'autre logement ?

Quels sont les risques et les difficultés pour les personnes vivant dans ces lieux ?

(incendie, maladies, insalubrité, accidents)

LES OMI

L'expression « Les OMI » désigne le contrat, en vigueur jusqu'en 2005, par lequel les travailleurs saisonniers étaient introduits en France et, familièrement, les salariés détenteurs de ce contrat. Cette introduction de travailleurs saisonniers en France est prévue par des accords signés avec le Maroc et la Tunisie en 1963 et avec la Pologne en 1992.

L'Office des migrations internationales (OMI)

Issu de l'ordonnance de 1945 sur les étrangers, l'Office des migrations internationales est sous la tutelle conjointe des ministères en charge du travail et de l'agriculture. Il a détenu jusqu'en 2005 le monopole du recrutement et de l'introduction de travailleurs étrangers en France. Ces migrations sont par définition temporaires, puisqu'en 1974 la France a suspendu toute immigration permanente de travail. Parmi ses différentes missions, l'OMI fait office de bureau de placement, assure dans le pays de départ un contrôle médical de l'émigrant, puis son acheminement sur son lieu de travail. Principalement utilisé dans le secteur agricole, le système des contrats OMI est censé permettre aux exploitants agricoles, de faire face à leurs besoins ponctuels de main d'œuvre en cas de pénurie locale.

Le contrat OMI

Le contrat de travail OMI n'est régi ni par le droit des étrangers, ni par le droit du travail, mais par un régime de conventions bilatérales entre États. D'une durée maximum de six mois, souvent portée à huit, ces contrats sont des CDD mais dérogent à leur législation : les saisonniers cotisent à fonds perdus pour l'assurance maladie, la retraite, l'assurance chômage ; ils ne peuvent percevoir les indemnités de précarité et sont exclus du droit au séjour, du droit de vivre en famille. La Mutualité sociale agricole leur refuse le remboursement des soins une fois le contrat à son terme, y compris en cas d'accident du travail. Par ailleurs, le saisonnier ne peut changer d'employeur et se met en situation irrégulière s'il rompt la relation de travail avant son terme. En théorie fortement encadrés, les contrats OMI suscitent néanmoins de nombreux trafics : par-delà les fraudes liées à leur délivrance et leur renouvellement, ils sont devenus un ticket d'entrée dans l'Union européenne pour le candidat à l'émigration qui se heurte à l'espace Schengen. Ainsi, on a vu leur nombre exploser dans des départements où ils étaient quasi inconnus (entre 2000 et 2003, ils ont été multipliés par 24 en Haute-Corse).

Dans les Bouches-du-Rhône

En 2003, sur les 14 566 travailleurs saisonniers entrés sur le territoire français avec un contrat OMI, 3 882 ont été employés sur les Bouches du Rhône (27%). De manière atypique, et en marge de la légalité, les contrats OMI ont constitué la pierre angulaire de l'organisation économique de l'agriculture intensive provençale car, particulièrement pervertis dans ce département, ils sont devenus dans certaines exploitations le mode normal et permanent d'embauche de travailleurs agricoles. Intrinsèquement, le contrat OMI est un parti pris de rendre la main-d'œuvre invisible et décourager toute volonté de sédentarisation. Dans les Bouches-du-Rhône, il s'accompagne facilement d'arguments culturels ou religieux et d'énoncés racistes (« un étranger qui se fixe et accède à des droits devient de la mauvaise main-d'œuvre »), le racisme permettant sans état d'âme le manquement aux bonnes conditions de travail et de rémunération.

Aujourd'hui

La loi Borloo du 18 janvier 2005 a transformé l'OMI en Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), sans importante modification de son statut ni de ses missions. Cependant, conformément à la législation européenne, cette agence ne dispose plus du monopole des opérations de recrutement en France. Dès 2005, la Délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal recensait un grand nombre d'entreprises étrangères prestataires dans le secteur agricole : 151 avaient leur siège en Pologne, 44 en Allemagne, 38 en Espagne et 15 en Slovaquie.

Définitions

MIGRATION n.f. – 1495 ; latin *migratio* ■ 1 déplacement de populations qui passent d'un pays dans un autre pour s'y établir ➤ **émigration, immigration** ➤ aussi **exode**

Source **Le Petit Robert de la langue française**

SAISONNIER Le travail saisonnier se caractérise par l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons (récolte, cueillette,...) ou des modes de vie collectifs (tourisme...). Cette variation d'activité doit être indépendante de la volonté de l'employeur.

Source **Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité**

Questions

Qu'est-ce qu'un contrat de travail saisonnier ? en quoi se différencie-t-il d'un contrat normal ?

Où travaillent les saisonniers en France ? Où trouve-t-on plus d'étrangers, et pourquoi ?

Pour quelles raisons la France choisit-elle de faire venir des travailleurs de ces trois pays ?

Pourquoi ces trois pays ?
(décolonisation, élargissement européen...)

Pourquoi les accords avec la Pologne sont-ils conclus en 92, et pas avant ? Pourquoi les Polonais ne sont-ils plus intéressés par ce type de contrat ?

Chute du mur de Berlin en 89 : liberté de circulation, nouveau marché de main d'œuvre moins cher pour les industries
Elargissement de l'Union européenne, la Pologne rejoint l'UE en 2005, les travailleurs ont droit de séjour en France et accès à des contrats plus avantageux.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'accord conclu avec l'Algérie ?

> accords d'Evian en 62

Pourquoi la France a-t-elle suspendu en 1974 l'immigration permanente de travail ?

(crise de 72)

SAINT-MARTIN-DE-CRAU

juillet 2005

La grève

Le 11 juillet 2005, sur le domaine de la SEDAC, près de Saint Martin de Crau, deux cent quarante ouvriers agricoles arrêtent le travail. C'est la première grève de saisonniers en France. Ils réclament le paiement d'arriérés de salaire et d'heures supplémentaires (de 1500 à 2000 euros), ainsi que de meilleures conditions de logement.

Événement sans précédent et largement relayé par la presse, la grève organisée par la CGT alerte alors l'opinion sur des pratiques que l'on croyait d'un autre âge :

La SEDAC, le plus gros employeur de contrats OMI de tout le département des Bouches-du-Rhône, a transformé en quelques années des espaces naguère dévolus à la pâture en terres dédiées à l'arboriculture intensive, et les a convertis en milliers d'hectares de pêchers et d'abricotiers. À travers deux sociétés, la SEDAC et Proscos, un même agriculteur exploite 1700 hectares de vergers, exclusivement pour la grande distribution, et détient 11 % du marché national.

Sur ces sites 240 ouvriers, marocains d'un côté et tunisiens de l'autre, sont parqués et travaillent dans des conditions épouvantables : onze heures payées sept, chaque ouvrier récoltant jusqu'à 400 caisses de fruits par jour pour 885 euros par mois. Pendant que la plupart font la récolte, d'autres traitent les arbres avec des sulfateuses de pesticides. Tous sont sans protection, et les malaises sont nombreux. A cela s'ajoutent le harcèlement morale et les menaces de non réembauche.

Les négociations

En pleine récolte et face au scandale, la Préfecture organise dans l'urgence des négociations. Soixante-dix ouvriers sont relogés dans un gîte rural et en foyer Sonacotra, et la SEDAC s'engage à verser en plusieurs fois les arriérés. L'accord conclu en préfecture le 18 juillet 2005 prévoit également une priorité d'embauche pour les salariés grévistes « dans toute entreprise du département pour la saison 2006 » et la suspension de toute embauche de primo-contrat cette année-là dans le département tant que les employés grévistes n'auraient pas retrouvé du travail.

Après la grève

Trois semaines plus tard, quarante étudiants chinois employés au conditionnement chez le même exploitant se mettaient également en grève pour obtenir le paiement intégral de leur salaire et la majoration du travail de nuit. Ils étaient, eux aussi, logés à leur frais, assumaient leurs frais de transport et payaient leur tenue de travail.

Aujourd'hui la SEDAC est en redressement judiciaire. Seuls quelques anciens de l'entreprise ont retrouvé du travail, presque tous les autres sont bloqués au Maroc ou en Tunisie. Les employeurs ont préféré se passer de primo-contrat plutôt que de réembaucher ceux qui avaient fait grève. Ces derniers ont été remplacé via des loueurs de main d'œuvre polonais, slovaques ou espagnols (Marocains et Equatoriens titulaire d'un titre de séjour espagnols).

Au début du mois de décembre 2007, le Tribunal Correctionnel de Tarascon prononçait la relaxe du patron de la société SEDAC pour les huit chefs d'inculpation retenus contre lui.

Un système de production

Dans un contexte de mondialisation des échanges (la concurrence internationale, baisse des prix d'achats aux producteurs, etc.) les conditions d'embauche, de logement, de salaire et de travail sont devenues la variable d'ajustement la plus aisée en terme de coût, or l'instabilité juridique des saisonniers OMI est un gage de soumission : les émigrants concentrent tous leurs efforts sur le gain (courses aux heures supplémentaires partiellement payées, prise de risque) et savent que toute revendication, tout manquement à la discipline ou au rendement risque d'être sanctionné par un non renouvellement du contrat. Toutefois, le système de production provençal associe des ouvriers de statut différents : des permanents, des saisonniers, majoritairement « des OMI », mais également des travailleurs occasionnels en période de pointe, le plus souvent des salariés en situation irrégulière et non déclarés.

LES DAMNES DE LA SERRE

Centre du Patrimoine Arménien – Ville de Valence – contact 04 75 80 13 03

Définitions

GREVE n.f. – 1805, repris v.1844 ; de *faire grève, être en grève* « se tenir sur la place de Grève en attendant de l'ouvrage » ■ 1 cessation volontaire et collective du travail, décidée par les salariés, un groupe professionnel dans un but revendicatif (augmentation de salaire, amélioration des conditions de travail, protestations contre les licenciements, etc.) et entraînant la suppression de la rémunération pendant cette période ➤ **arrêt (de travail), débrayage** ■ 2 Arrêt volontaire et collectif d'une activité, par revendication ou protestation
Source *Le Petit Robert de la langue française*

MONDIALISATION n.f. – 1953 ; de *mondial* ■ Le fait de devenir mondial, de se répandre dans le monde entier. □ Phénomène d'ouverture des économies nationales sur un marché mondial libéral, lié aux progrès des communications et des transports, à la libéralisation des échanges entraînant une interdépendance croissante des pays. ➤ **globalisation**
Source *Le Petit Robert de la langue française*

Questions

Pourquoi la main-d'œuvre agricole est-elle surtout saisonnière ?

Quelles sont les contraintes de cette industrie ?

Pourquoi y a-t-il de moins en moins de personnes qui travaillent en agriculture ?

Quels ont été les bouleversements de ce secteur et pourquoi ?

> exode rural

Quelles sont les productions de la vallée du Rhône ?

Voir les connaissances des élèves sur le territoire proche

DANS LE RIF

2004

Du Maroc

Présentée comme un phénomène temporaire, un mal nécessaire, l'émigration, est de longue date, une véritable industrie nationale au Maroc. Elle permet de faire entrer des devises, de limiter le chômage et d'assurer la paix sociale. L'Union européenne, premier partenaire commercial du Maroc, est « naturellement » la première destination des émigrants. Les pays européens, pour leur part, puisent dans ce gisement de main d'œuvre selon leurs besoins, s'assurant d'un travail de qualité au plus bas coût possible.

150 ans d'émigration rifaine

Face à la pauvreté de leur territoire, les habitants du Rif ont toujours su trouver des ressources complémentaires ailleurs, en quittant temporairement leur pays : dès le XIX^e les hommes passaient la frontière algérienne pour se louer dans les fermes des colons français lors des moissons ou des vendanges. Dans ce foyer traditionnel de départ, l'émigration a été vitale et indispensable à la survie de la population. Au début du XX^e siècle, et jusque dans les années 1970, l'émigration était avant tout ouvrière, produit du système colonial, et faite de va-et-vient constants entre le Maroc et les pays d'accueil. Au cours des années 1970, tandis que les pays européens se ferment à l'immigration, elle s'étend à tout le Rif et gagne également les capitales régionales (Fès, Mekhnès, Nador, etc.).

Vers la France

Insignifiante avant l'instauration du protectorat, l'émigration marocaine vers la France émerge dans l'entre-deux-guerres. Mais c'est à partir des années 1960 que les départs se généralisent véritablement, à la faveur de la signature d'une convention franco-marocaine le 1^{er} juin 1963. L'immigration marocaine connaît alors un essor dans le domaine agricole, et est favorisée également par l'installation en métropole des exploitants rapatriés d'Afrique du Nord : les premiers rifains à migrer vers l'Europe dans les années 1960 retrouveront leur employeur réinstallé dans l'agriculture en Corse ou dans le sud de la France. À partir de 1974, la France ferme ses frontières à l'immigration de travail, et c'est dans le cadre de l'Office nationale de l'immigration, devenu l'Office des migrations internationales en 1988, que s'effectue l'émigration temporaire régulière.

« Les OMI » marocains dans les Bouches-du-Rhône

Dans les Bouches-du-Rhône, 90 % des contrats OMI sont des Marocains originaires de la région de Fès. Réglementairement, les contrats devaient être anonymes, mais dans les Bouches-du-Rhône tous sont nominatifs : certains exploitants se rendent sur place pour embaucher des familles complètes (les hommes uniquement), d'autres recrutent via des intermédiaires, ou des chefs d'équipe marocains titulaires d'une carte de séjour et employés à l'année - il n'est pas rare que l'intermédiaire fasse payer le primo contrat au saisonnier, comme un droit d'entrée dans le système OMI (ou para clandestinement dans l'Union européenne). Ainsi, le contrat nominatif permet à l'employeur de s'assurer chaque année du retour des meilleurs travailleurs et de faire pression sur les saisonniers en brandissant la menace du non renouvellement. En dépit des conditions extrêmes réservées aux contrats OMI dans l'agriculture intensive en Provence, la plupart des saisonniers se taisent et serrent les dents : ils gagnent en France, en un mois, l'équivalent de 5 ou 6 fois le SMIC marocain.

Définitions

RIF n. m. – de l'ar. *Rif* « campagne, champ » ♦ Chaîne plissée du Maroc septentrional, arc montagneux bordant la Méditerranée du détroit de Gibraltar à l'O. à l'embouchure de la Moulouya à l'E., dominant au S.-O. et au S. la plaine du Gharb et au S.-E. le couloir de Taza (Atlas tellien). V. PRINC : Tanger, Ceuta, Tétouan, Al-Hoceima, Mellila, Nador sur le versant N., Ksar el-Kébir, Ouezzanne, Taza sur le versant S.

Source **Le Petit Robert de la langue française**

EMIGRATION n.f. – 1752 ; latin juridique *emigratio* ■ 1 action d'émigrer : quitter son pays pour aller s'établir dans un autre, temporairement ou définitivement

➤ **expatriation, migration, exode**

Source **Le Petit Robert de la langue française**

Questions

Pourquoi la photographie est-elle allée au Maroc ?

Qui a-t-elle rencontré là bas ?

Quelle est la première destination des émigrants Marocains ?

Pourquoi partent-ils ?

(pauvreté du Rif, faire vivre leur famille grâce au salaire perçu en France, 5 à 6 fois le smic marocain)

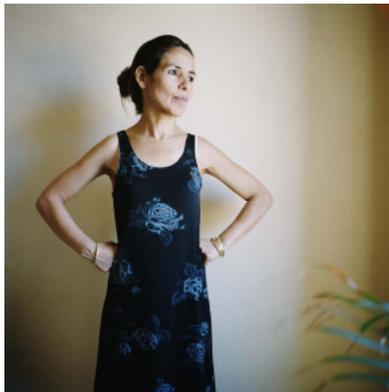
Quelles sont les conséquences pour le territoire de départ, ici le Rif ?

(faire entrer des devises, de limiter le chômage et d'assurer la paix sociale) + (familles monoparentales, femmes isolées, départ des personnes les plus diplômées et des forces vives)

L'HISTOIRE DE NAÏMA

Arrivée pour la première fois en France en 1988 Naïma Es Salah fait partie des quelques femmes à avoir été recrutée via un contrat OMI. Aide-soignante à Fès, elle a trente ans lorsqu'elle est embauchée par le patron de son père, de son frère et de ses cousins, un important exploitant de Grans près de Salon-de-Provence. Huit mois par an, Naïma se retrouve femme à tout faire dans son immense villa. Elle s'occupe du ménage, des repas, du linge, des enfants, etc.

« Il s'est passé dix ans comme ça, de 1990 à 2000, à faire ce travail. Le patron déclarait que je travaillais dans les champs, dans l'agriculture, le contrat était pour l'agriculture, les bulletins de salaire ils étaient pour l'agriculture, et en fait j'étais employée de maison. Il déclarait cinq mille francs et quelques. Il faisait bien les papiers comme il faut mais, pendant dix ans, il m'a payée trois mille francs de la main à la main. J'étais payée trois fois rien pour quatorze ou quinze heures par jour mais je n'avais pas le choix. »



En 1994, malgré la pression familiale et les menaces de non réembauche, Naïma se marie au Maroc et son époux, Hassan, est à son tour recruté sur l'exploitation :

« Le patron nous faisait payer le contrat. On payait cinq mille francs par an pour notre contrat OMI, tout le monde, pour avoir le contrat. Il y en a qui payaient un peu plus, d'autres un peu moins et, pour les nouveaux contrats, chacun son prix : de trois millions jusqu'à quatre, cinq, ça dépendait, c'était à la tête du client. Les ouvriers pouvaient discuter tant qu'ils voulaient mais il n'y en a pas un seul qui bougeait. Ils avaient chacun dix personnes de leur famille employées chez ce patron, donc, il n'y en avait aucun qui pouvait faire un faux pas. »

En 2000, tandis que les conditions de travail de Naïma se dégradent un peu plus, son mari est victime d'un accident du travail et se brise la hanche. Le couple est alors immédiatement licencié et se retrouve sans-papiers, sans contrat, la Mutualité sociale agricole refuse alors de prendre en charge les frais d'hôpital et de rééducation d'Hassan

« J'ai fait un scandale à la préfecture ! Le gars ne voulait rien savoir, je lui ai dit : "Mais enfin, c'est un accident de travail sur le territoire français, alors, qu'est-ce que vous faites de ces contrats OMI ? Ils sont en bonne santé, vous les faites venir, ils travaillent pendant des années ici et, quand ils sont foutus, vous les jetez à la poubelle ?" Le gars-là, il a réfléchi deux fois et il a reconnu que j'avais raison, il lui a fait deux APS (Autorisation Provisoire de Séjour) de trois mois, une pour les trois mois qui s'étaient écoulés et une pour les trois mois à venir. J'ai mené ça à la MSA, donc elle a payé les frais de l'hôpital, de la clinique et de la rééducation »

« Ensuite on est quand même restés huit à neuf mois sans papiers, sans rien. J'ai vu du monde, des responsables d'associations qui nous ont aidés. Ils ont pris contact avec le sous-préfet qui nous a envoyé une convocation, et il nous a accordé d'autres APS à ce moment-là. En octobre 2001, ils nous ont donné droit au travail »

Soutenue par des associations, Naïma a déposé une plainte au Prud'homme en 2002 et au pénal en 2003. Elle a été le premier titulaire d'un contrat OMI à porter plainte. En représailles, une partie sa famille n'a pas été réembauchée et Naïma, avec un titre de séjour à renouveler tous les trois mois, attend que la justice lui soit rendue.

L'emploi des immigrés en France - 1999

Insee

En janvier 1999, on comptait 2,1 millions d'actifs immigrés, soit 8,1 % de la population active. Ils appartiennent davantage aux catégories socioprofessionnelles non qualifiées d'employés et d'ouvriers que les autres actifs. Les hommes sont surreprésentés dans la construction et l'automobile, les femmes dans les services aux particuliers. Les immigrés occupent plus fréquemment que les autres des emplois temporaires ou à temps partiel. Le niveau des salaires perçus est donc bas, mais le fait d'être immigré ne joue pas négativement sur le salaire mensuel à caractéristiques d'emploi identiques.

En revanche, à âge, sexe et diplôme égaux le risque de chômage est plus important pour les immigrés. L'insertion des femmes sur le marché du travail reste difficile.

EL EJIDO

NOVEMBRE 2004 - DECEMBRE 2005

En Andalousie, la zone de production légumière intensive d'Almeria, réputée pour ses 40 000 hectares de serres, est surnommée « la mer de plastique ». Au cœur de ce territoire, El Ejido : les ouvriers immigrés qui y travaillent et y vivent sont victimes d'accidents du travail à répétition, de divers problèmes de santé liés à l'exposition massive aux pesticides, de mal logement et d'un racisme exacerbé.

Le « miracle économique ».

Une des régions les plus pauvres d'Espagne il y a 40 ans, terre d'émigration, la province d'Almería était traditionnellement dédiée à l'élevage extensif de petit bétail, la culture sèche de céréales ou de raisin de table. À la faveur d'une politique soutenue des pouvoirs publics, un système agricole intensif de culture sous abri s'est mis en place en quelques décennies. Mais en Andalousie le développement spectaculaire des cultures sous serre, par delà l'intégration d'une très haute technologie, repose sur la surexploitation d'une communauté immigrée, essentiellement marocaine, une main-d'œuvre traitée comme les serfs des siècles précédents. Ainsi, environ 90 000 immigrés – hommes et femmes - venus du Maghreb, d'Afrique noire, d'Amérique latine et plus récemment d'Europe de l'est (32 nationalités) y travaillent, dont la moitié en situation régulière. Une véritable armée d'ouvriers qui, le reste du temps, se débrouille pour vivre, se nourrir, se loger.

L'explosion des violences racistes

L'intérêt porté aux travailleurs des serres s'est accentué en Europe après les émeutes racistes qui ont secoué El Ejido en février 2000. Suite au meurtre de deux agriculteurs par un ouvrier lors d'une querelle, et à celui d'une femme par un déséquilibré, une vague de haine et de violence a déferlé dans la ville, prenant pour cible la communauté marocaine. Trois jours durant, les habitants bloquent les routes et se lancent dans une chasse aux « Moros » à travers les serres : ratonnades dans les rues, saccage des commerces, incendie des logements, ... Ces émeutes, orchestrées avec la complicité des autorités municipales, des exploitants de serres et sous l'œil passif de la police, révélaient le climat de racisme très lourd à l'œuvre depuis la fin des années 1990. Après cet événement d'une ampleur sans précédent, la violence raciste n'a cessé de se manifester à travers les agressions de personnes isolées (une centaine entre 2003 et 2004), agressions perpétrées par des commandos toujours impunis qui iront jusqu'au meurtre d'Azouz Hosni, syndicaliste marocain, le 13 février 2005.

L'Espagne, porte de l'Europe

Dans la province d'Almería se concentrent des migrants arrivés via la mer du Maroc ou d'Afrique subsaharienne, plus ceux qui n'ont pu obtenir leur régularisation, mais aussi d'autres, dont les perspectives de régularisation ont échoué dans d'autres pays.

Si un accord bilatéral a été conclu en 2000 pour le travail saisonnier, le Maroc constitue de longue date pour l'Espagne une réserve de main d'œuvre dans laquelle, grâce aux passeurs, il est possible de puiser facilement, tandis que s'est constituée sur place une réserve utilisée par les employeurs des serres en fonction de leurs besoins quotidiens.

Aujourd'hui

Huit ans après les brutales émeutes racistes contre des travailleurs immigrés à El Ejido, la situation ne s'est toujours pas améliorée. Au contraire, selon le Sindicato de Obreros del Campo, il y a eu une réelle détérioration. Les conditions de travail et de vie restent indécentes. Le seul changement a eu lieu dans le recrutement des travailleurs : la main d'œuvre africaine et maghrébine est progressivement délaissée au profit de migrants latino-américains et de ceux en provenance des pays de l'Est récemment entrés dans l'Union européenne.

Définitions

CULTURE INTENSIVE (opp.

Extensive) expression désignant une culture (ou un élevage) pratiquée sur une étendue restreinte, produisant un fort rendement à l'hectare, d'une façon continue

EMEUTE n.f. – 1326; esmote, esmuete, « mouvement, émoi », Xlle ; ancien p.p. de émouvoir ■ soulèvement populaire, généralement spontané et non organisé, pouvant prendre la forme d'un simple rassemblement tumultueux accompagné de cris et de bagarres ➤ **agitation**
insurrection, révolte, soulèvement

Source Le Petit Robert de la langue française

Questions

De quel type d'industrie s'agit-il ?

Pourquoi ces industries font-elles appel à de la main d'œuvre étrangère ?

Sous entendu : quel rapport à la main d'œuvre française

Pourquoi la culture sous serre s'est-elle développée ? Quels sont les avantages et les inconvénients de cultures de ce type ?

Pourquoi y a-t-il des émeutes racistes dans ces régions ? quels sont les problèmes qui les provoquent ?

Quelle est la situation de l'Espagne vis-à-vis de la question des migrations dans l'Union européenne et Espace Schengen ?

Frontière avec le Maroc

HUELVA

AVRIL 2005

La terre de « l'Or rouge »

Au bord de la mer, entre la frontière portugaise et la province de Séville, la petite province andalouse de Huelva comptait, en 2005, 76 % des 8748 hectares consacrés à la culture de fraises en Espagne. C'est à partir des années 1960, à la faveur du développement de la techno-agriculture, que cette zone de terres incultes dédiée à la pinède va devenir le principal site de production des fraises pour l'Espagne et pour l'Europe. De nouvelles techniques culturales se mettent en place pour accélérer les rythmes de production, mettre les fraises sur le marché avant leur saison et les vendre plus cher. Agriculture familiale à l'origine, la culture de fraise va nécessiter une main d'œuvre de plus en plus nombreuse, espagnole tout d'abord, puis portugaise, marocaine, algérienne et, avec l'expansion continue des surfaces exploitées, employer des personnes en situation souvent irrégulière qui connaissent de mauvaises conditions de vie, et pas d'intégration.

Le contrat d'origine

En 2004, plus de 55 000 travailleurs ont cueilli des fraises à Huelva. Une infime partie d'entre eux sont des saisonniers andalous. Pour le reste, ils sont originaires d'Europe de l'Est, d'Afrique ou d'Amérique latine. Organisé par l'Etat et cogéré par les syndicats agricoles majoritaires, le *contrato en origen* (contrat d'origine) est proche, dans l'esprit, du contrat OMI français. Il a été mis en place par la loi d'avril 2000 et concerne les pays qui ont signé avec l'Espagne des accords de régulation des flux migratoires : Bulgarie, Maroc, Pologne, République Dominicaine, Roumanie, Sénégal, Colombie, Équateur. Ces contrats précisent les conditions de travail et d'hébergement des travailleurs et prévoient leur retour dans leur pays d'origine, conditions pour qu'ils puissent revenir l'année suivante.

Région exemplaire, la province de Huelva est celle qui a le plus eu recours à ces contrats, en favorisant la venue massive depuis la Roumanie et la Pologne d'une main d'œuvre quasi exclusivement féminine : la délicatesse du maniement des fruits est l'argument avancé par les exploitants. Mais surtout prévaut le fait que les femmes ainsi recrutées revendiquent moins et cohabitent plus facilement que les hommes ; parce qu'elles ont souvent laissé enfants et mari au pays ; elles rentrent chez elles plus régulièrement à l'issue des récoltes.

La misère au soleil

En 2003, 7000 femmes étaient venues travailler dans la région de Huelva, 22 000 en 2005 et 32 000 en 2006, arrivant de Pologne, de Roumanie mais également – phénomène récent – du Maroc (8000 femmes en 2005). Chaque année le nombre de femmes recrutées augmente et maintient une sur-offre de main d'œuvre. Cela favorise, malgré le contrat, une dégradation de l'emploi et des conditions : salaires précaires et irréguliers, mauvais traitements physiques et psychologiques, logements vétustes, couvre-feu, etc. Progressivement, ces ouvrières venues de l'Est se sont substituées à la main d'œuvre originaire du Maghreb et d'Afrique, dont près de 10 000 sans papiers, désormais sans emploi, errent et dorment sous des restes de plastique de serre.

Pour autant, ils trouvent parfois à se louer pour quelques heures, généralement à très bas prix, et constituent une armée de réserve très importante pour travailler les jours fériés et lors des pointes de production.

Définition

SANS-PAPIERS n. – 11975; de *sans* et *papier* ■ personne (en général immigré en situation irrégulière) qui n'a pas de papier d'identité, de carte de séjour, de permis de travail et se trouve dans une situation où elle risque de ne pas en obtenir

Source **Le Petit Robert de la langue française**

Questions

Quels sont les changements structurels auxquels on assiste dans les migrations de travail en Europe ?

(plus de travailleurs des nouveaux pays européens, au détriment des populations maghrébines, plus de femmes, développement des migrations féminines)

Quelle est la situation des femmes ?

Pourquoi des fraises ? Pourquoi produit-on ces fruits en quantités industrielles ?

A qui et/ou à quoi sont destinés ces fruits ?

Pourquoi parle-t-on « d'or rouge » ? A quoi cela vous fait-il penser ?
(or noir, pétrole, or bleu, l'eau...)

En 2006 un rapport de l'ONU indiquait que l'Europe aurait besoin de 70 millions d'immigrés d'ici 2050, pour compenser le vieillissement de sa population active et faire face à des besoins sectoriels nouveaux. Cependant, il est notoire que de nombreux secteurs économiques sont depuis de longues années déjà dépendants d'une main-d'œuvre immigrée, avec ou sans papiers. Ainsi, en 2000, l'agriculture de l'Union européenne a employé près de 4,5 millions de travailleurs saisonniers agricoles, dont 500 000 étaient issus de pays extracommunautaires.

Par-delà les discours sur l'immigration choisie et la préférence affichée des États pour une main d'œuvre hautement qualifiée, certains secteurs ont besoin d'une main d'œuvre non qualifiée et très mobile pour répondre aux besoins instantanés de l'économie.

Via sa politique (dé)réglementaire, l'Europe favorise l'émergence d'une sous-classe de travailleurs temporaires qui se remplacent dans une rotation permanente, et où l'on voit une mise en concurrence accrue des migrants traditionnels du Sud et de ceux de l'Est, concurrence qui permet une baisse du coût de la main d'œuvre.

De la même manière, l'Union européenne à travers la politique de ses pays membres, tend à se fermer aux migrations internationales non communautaires ; toutefois, les immigrés clandestins participent de l'économie du secteur agricole comme une nécessité : ils jouent un rôle complémentaire de l'immigration officielle et permettent aux exploitants de disposer d'un volant flexible de main d'œuvre supplémentaire.

Caractéristique structurelle de l'agriculture intensive dans les pays d'Europe, le recours à la main d'œuvre saisonnière résulte bien sûr de la rencontre de deux intérêts, celui du migrant et celui de l'employeur. Mais si leur force de travail est très appréciée, les travailleurs des vergers et des serres sont souvent l'objet, en tant qu'êtres humains, d'un rejet non dissimulé ; il s'agit pour les employeurs d'avoir les avantages du travail sans s'encombrer des inconvénients présumés attachés à leur personne, et d'éviter par tout moyen leur permanence de droit sur le territoire

Définition

ESPACE SCHENGEN – du n. d'une loc. du Luxembourg (cant. Remich) ou les pays du Benelux, l'Allemagne et la France ont signé en 1985 les accords de Schengen. « L'espace Schengen » est un territoire sans frontière à l'intérieur duquel les ressortissants des vingt-quatre pays signataires peuvent circuler librement. Ces pays pratiquent une politique commune en ce qui concerne les visas et ont renforcé les contrôles aux frontières limitrophes de pays extérieurs à l'espace.

Questions

L'union européenne a-t-elle besoin de travailleurs immigrés ? pourquoi ?

> accroissement naturel, baisses de la mortalité et de la natalité en Europe, vieillissement de la population,

Pourquoi ces travailleurs viennent-ils en Europe ?

Pourquoi y a-t-il beaucoup de clandestins en Europe ?

Qu'est-ce que signifie l'expression « enjeux structurels » ?



Centre du Patrimoine Arménien
14 rue Louis Gallet
26000 Valence

Contact

téléphone. 04 75 80 13 00
télécopie. 04 75 80 13 01
courriel : info@patrimoinearmenien.org
site : www.patrimoinearmenien.org

Horaires d'ouverture tout public

- jusqu'au 31 mars 2008 du mardi au dimanche de 14h à 17h30
 - à partir du 1^{er} avril 2008 du mardi au dimanche de 14h30 à 18h30
- Fermé les jours fériés

Groupes scolaires : sur réservation

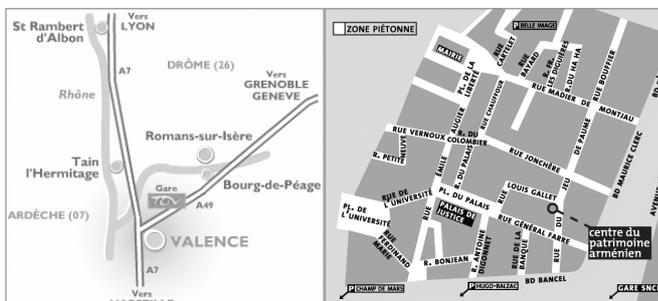
Les groupes sont accueillis sur réservation aux horaires d'ouverture ainsi que du mardi au vendredi de 9h à 12h30. Autres demandes : nous consulter

Tarifs : gratuité pour les scolaires

Pour le bon déroulement de votre visite

- Les enseignants sont responsables de leur groupe et assurent un encadrement actif. Le nombre d'accompagnateurs sera adapté à l'effectif, au minimum un adulte pour quinze élèves.
- Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires des activités et de prévenir le Centre en cas de retard sur votre trajet.
- Pour le confort des élèves, il est conseillé de laisser sacs et vestiaires dans le car.
- Si vous choisissez d'utiliser les questionnaires fournis par le Centre, les élèves devront se munir d'un stylo (tablette fournie par le Centre).

Accès



Train : Le Centre du Patrimoine Arménien est à 10mn à pied depuis la gare scnf de Valence ville
Navettes régulières depuis la gare Valence TGV Sud

Bus et voitures : possibilité de parking à proximité du centre ville piéton (Préfecture, parking Vauban, ou Centre des expositions)

Liaisons autoroutières directes avec Lyon, Grenoble et Marseille